

<https://enseignants.se-uns.org/Troisieme-prepro-le-ministere-se-contente-d-une-adaptation-a-minima>



Enseignants de l'Unsa

Troisième prépro : le ministère se contente d'une adaptation a minima

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : samedi 5 décembre 2015

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

L'objectif poursuivi par le ministère est uniquement d'adapter la grille horaire existante aux nouvelles dispositions s'appliquant aux classes de 3e dans le cadre de la réforme du collège.

Le nombre d'heures est conservé globalement à l'identique (32 heures pour les élèves). Quatre heures dans ces 32 sont consacrées aux enseignements complémentaires comme au collège. Ces enseignements complémentaires ont pour objet principal d'aider les élèves à construire leur projet de formation.

À l'occasion de cette adaptation à la réforme, le SE-Unsa aurait souhaité que le ministère apporte des réponses aux difficultés rencontrées et aux attentes des équipes pédagogiques de ces classes, bien mises en évidence par [le rapport récent de l'Inspection générale](#) sur ce sujet.

Certes, le ministère a introduit sous la pression des organisations syndicales les marges profs (3 heures) de la réforme du collège mais ce n'est pas suffisant. Hormis la découverte professionnelle, les élèves de 3e prépapro et les équipes qui les encadrent, n'ont officiellement droit à aucun moyen supplémentaire par rapport aux classes de 3e ordinaire de collège.

Dans les faits, la plupart des LP se débrouillent pour donner des heures en plus, pour faire des groupes à effectif réduit en puisant dans leur DHG ou/et en réduisant le nombre d'heures des élèves ou /et en transformant l'AP en groupes à effectif réduit. Le rapport de l'IG le dit explicitement : « *La mission a bien ressenti que les enseignants ont un réel besoin de reconnaissance de la spécificité de leur mission. Ce besoin passe **d'abord par l'affectation de moyens améliorant les conditions d'exercice** (moyens horaires permettant les effectifs réduits, temps de concertation, travail en projet)* ».

Le SE-Unsa a déposé un amendement demandant la création d'une dotation complémentaire modulée en fonction des effectifs qui a obtenu un très fort soutien du CSE (52 pour, 1 contre, 9 abstentions et 3 refus de vote). Néanmoins, le ministère a refusé de l'intégrer et a renvoyé la problématique au dialogue de gestion académique. Nous avons donc voté contre cet arrêté.

Par ailleurs, le rapport de l'IG souligne qu'un certain nombre d'enseignements sont difficiles à assurer dans les LP (arts plastiques, éducation musicale, technologie) et que la continuité des apprentissages en langues vivantes n'est pas toujours présente. Plutôt que de proposer une nouvelle grille horaire adaptée aux classes de 3e prépapro implantées en LP (80 % des classes), le ministère introduit la possibilité de déroger aux grilles horaires de façon pondérée sous contrôle du recteur. En clair, le ministère reconnaît que la nouvelle grille horaire est inapplicable en l'état.

En conclusion, le SE-Unsa regrette que l'occasion soit manquée d'apporter des réponses aux difficultés spécifiques que représentent les classes de 3e prépapro.